

Curling Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION**

CATÉGORIES	ÂGE		SECTION
	2012	2013	
Mini curling	11 ans et - au 31 déc. 2011	11 ans et - au 31 déc. 2012	M. & F. & ouvert
Cadet	15 ans et - au 31 déc. 2011	15 ans et - au 31 déc. 2012	M. & F. & ouvert
Juvenile	17 ans et - au 31 déc. 2011	17 ans et - au 31 déc. 2012	M. & F. & ouvert

**B) AFFILIATION**

Chaque joueur doit être membre individuel de Curling Québec. De plus, tous les compétiteurs/compétitrices doivent être membres en règle d'un club de curling de la région où ils/elles veulent participer. Les clubs de curling doivent être des membres en règle de Curling Québec avant le 1<sup>er</sup> décembre.

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2013**

**A) CATÉGORIES**

<b>CATÉGORIE</b>	<b>ÂGE</b>	<b>SEXE</b>
Cadet	01/01/97 et après	M. & F.

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Athlètes**

**Maximum:** 10 athlètes (5 garçons, 5 filles)

**Minimum :** 8 athlètes (4 garçons, 4 filles)

**Entraîneurs**

**Maximum:** 2 entraîneurs

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Un entraîneur devra posséder le niveau de certification du PNCE suivant :

1. Avoir suivi une composante technique de la formation de l'Entraîneur-compétition
- ou
2. Niveau 1 certifié (Équivalence acceptée selon les règles de transition)

De plus Les entraîneurs devront avoir passé l'évaluation sur le module : prise de décision éthique.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Chaque joueur doit être membre individuel de Curling Québec. De plus, tous les compétiteurs/compétitrices doivent être membres en règle d'un club de curling de la région où ils/elles veulent participer. Les clubs de curling doivent être des membres en règle de Curling Québec avant le 1<sup>er</sup> décembre.

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

La sélection des membres des équipes qui représenteront les régions relève de la juridiction des associations régionales. Toutes les équipes gagnantes d'une région doivent être connues avant la date déterminée par **SPORTSQUÉBEC**. L'association régionale doit soumettre à son unité régionale de loisir et de sports de sa région (URLS) la liste des membres de l'équipe et doit certifier que chacun est admissible en vertu des règles d'admissibilité.

L'association régionale peut modifier la liste des membres de l'équipe jusqu'à la date limite fixée par **SPORTSQUÉBEC** en raison de maladie, d'accident ou pour tout autre motif jugé opportun par l'association régionale.



**F) ADMISSIBILITÉ**

- La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2012
- La finale régionale doit être sanctionnée par Curling Québec en ce qui a trait au nombre d'équipe par section, à la formule de compétition, l'endroit, la date ainsi que le coût d'inscription.

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Lieu de pratique sportive

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

La formule de compétition peut varier selon le nombre de pistes disponibles, le nombre de participants et la durée de l'événement.

**I) SURCLASSEMENT**

Permis

**J) SUBSTITUTION**

Chaque équipe doit être composée d'un minimum de quatre joueurs/joueuses et d'un maximum de cinq joueurs/joueuses et obligatoirement d'un entraîneur(e). Chacun des joueurs/joueuses doit être âgé(e) de 15 ans et moins le 31 décembre de l'année précédant la Finale des Jeux du Québec. Si une équipe à qui il manque un joueur requiert une substitution pendant la compétition, les options suivantes s'appliquent :

- On utilisera le 5<sup>e</sup> joueur de l'équipe : sinon, l'équipe jouera à trois.
- L'équipe ne pourra pas continuer à jouer avec moins de trois joueurs.

**K) EXCLUSION**

Tout athlète ayant participé à un changement canadien junior ou aux Jeux du Canada.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 10

Médailles d'argent : 10

Médailles de bronze : 10

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

S'il y a plus d'une division, les divisions 2 et 3 (s'il y a lieu) recevront une plus petite médaille des Jeux du Québec.

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = curling masculin et féminin

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

1<sup>ère</sup> position = vainqueur finale or

2<sup>ème</sup> position = perdant finale or

3<sup>ème</sup> position = vainqueur finale bronze

4<sup>ème</sup> position = perdant finale bronze

Les positions finales de 5 à 8 (équipes perdantes des quarts de finales) seront déterminées selon la fiche de victoires et de défaites des équipes. Pour les positions suivantes, chacune des fiches de victoires et de défaites seront comparées. S'il y a égalité, les équipes seront départagées selon la méthode de classement des équipes selon l'habileté prévue dans les règles spéciales de la compétition.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la Fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.